



SOMMAIRE

	Pages
<i>Point 12 de l'ordre du jour:</i>	
<i>Rapport du Conseil économique et social (chap. IX, à l'exception de la sect. III; chap. X et chap. XIII, sect. VII) [suite]. . . .</i>	215
<i>Points 12 et 43 de l'ordre du jour:</i>	
<i>Rapport du Conseil économique et social (chap. IX, à l'exception de la sect. III; chap. X et chap. XIII, sect. VII) [suite]</i>	
<i>Projet de déclaration sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (suite)</i>	
<i>Projet de résolution relatif à la Commission des droits de l'homme (suite)</i>	221
<i>Projet de résolution relatif à l'élaboration d'un projet de convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (suite)</i>	

Président: M. Humberto DIAZ CASANUEVA
 (Chili).

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR

Rapport du Conseil économique et social (chap. IX, à l'exception de la sect. III; chap. X et chap. XIII, sect. VII) [A/5503, A/C.3/L.1121 et Corr.1, A/C.3/L.1132/Rev.1, A/C.3/L.1134/Rev.1, A/C.3/L.1135, A/C.3/L.1139 à 1141, A/C.3/L.1143/Rev.1, A/C.3/L.1146, A/C.3/L.1147, A/C.3/L.1152, A/C.3/L.1153] (suite)

1. Mme FRANCIS (Jamaïque) est reconnaissante au Conseil économique et social du tableau complet et fidèle qu'il a présenté des progrès réalisés et des obstacles considérables qui restent encore à surmonter dans le domaine social. Le rapport du Conseil et les documents qui y sont mentionnés mettent en lumière un grand nombre de problèmes qui ont pour la Jamaïque un caractère vital.

2. On a beaucoup parlé de l'importance d'un développement économique et social équilibré. Il est particulièrement difficile pour les pays en voie de développement de réaliser ce développement équilibré, car ils sont obligés, étant donné leurs ressources limitées, de faire un choix lors de l'allocation des crédits. Le résultat est souvent un compromis entre ce qui aurait été souhaitable et ce qui est économiquement possible ou politiquement opportun. Mme Francis accueille avec satisfaction l'assistance accordée dans ce domaine, et elle appuie les propositions contenues dans la note du Secrétaire général (E/CN.5/380) relative aux méthodes à suivre pour déterminer la manière de répartir les ressources entre les divers secteurs sociaux et aux dispositions

structurelles touchant la planification sociale. Elle appuie également le projet de résolution dont est saisie la Commission sur la participation de la femme au développement social et économique national (A/C.3/L.1135).

3. De nombreux représentants ont parlé de l'égale importance du développement économique et du développement social. Certains, toutefois, estiment que la priorité doit être donnée aux mesures économiques, qui à un stade ultérieur fourniraient les moyens nécessaires pour réaliser le développement social; d'autres, au contraire, soulignent la nécessité de faire porter l'effort sur le développement social, qu'ils considèrent comme le préluce indispensable du développement économique. La Jamaïque soutient que les aspects économiques et sociaux sont les deux faces d'une même médaille et qu'ils doivent être examinés simultanément. Malheureusement, les incidences sociales des projets économiques reçoivent rarement l'attention qu'elles méritent. En fait, de nombreuses tentatives dans le domaine économique ont échoué simplement parce que le facteur humain n'avait pas été pris en considération. A cet égard, la représentante de la Jamaïque accueille avec satisfaction la résolution 975 C (XXXVI) du Conseil économique et social, invitant instamment les commissions économiques régionales à veiller tout particulièrement à ce que les experts des questions sociales et les experts des questions économiques travaillent simultanément aux plans et à l'exécution des projets de développement. Elle espère également que cette méthode sera largement adoptée à l'échelon national. Une mission ONU/FAO pour le développement rural qui se rendra en 1963 à la Jamaïque et dans d'autres pays est un bon exemple d'une telle coordination; cette mission sera composée d'un spécialiste du développement communautaire, d'un agronome et d'un anthropologiste spécialisés dans les questions rurales et sociales.

4. Un problème auquel se heurtent tous les pays en voie de développement est celui qui consiste à susciter et soutenir l'intérêt dans les programmes de développement et à encourager et obtenir une participation très large à ces programmes. Les populations qui vivent dans la pauvreté hésitent, et c'est compréhensible, à modifier un mode de vie qui leur a du moins permis de survivre. La connaissance des ressorts de l'évolution sociale est encore trop limitée et, à cet égard, il ne pouvait y avoir de meilleur thème pour le prochain rapport sur la situation sociale dans le monde que "motivation et développement".

5. La Jamaïque est un des pionniers du développement communautaire, puisque dès 1937 elle a eu un programme dans ce domaine. Dans le cadre de programmes bilatéraux et de programmes de l'UNESCO, elle aide depuis de nombreuses années à former des agents de développement communautaire venant d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine. Deux agents

de développement communautaire jamais servent actuellement dans d'autres pays, en tant que conseillers de l'Organisation des Nations Unies.

6. Mme Francis se félicite de l'attention croissante qui est accordée au développement communautaire dans le monde entier. Les activités dans ce domaine sont l'expression pratique des convictions exprimées dans les documents concernant les droits de l'homme adoptés par l'ONU. A une époque où l'individualité de l'homme semble réduite par la science et la machine administrative, il est important que ces convictions soient continuellement réaffirmées. Le développement communautaire est également un moyen d'encourager l'instruction des adultes, facteur essentiel des programmes de tous les pays nouvellement indépendants. Dans les conseils communautaires et autres groupements similaires, tous les hommes et toutes les femmes ont la possibilité d'apprendre et de pratiquer les principes élémentaires de la démocratie, de participer à l'élaboration des politiques et à l'action coopérative et de développer, s'ils en ont, leurs qualités de dirigeants. Le développement communautaire est également un moyen utile pour encourager la population agricole, majoritaire dans la plupart des pays en voie de développement, à adopter de nouvelles techniques et à améliorer les anciennes, ainsi qu'à s'organiser en groupes plus productifs. Toutefois, on a parfois tendance à estimer surtout le développement communautaire en fonction de son rôle par rapport au développement économique et à évaluer ses résultats en termes purement matériels. Pour Mme Francis, l'amélioration sociale qui est en jeu — le progrès des peuples — est au moins aussi importante, sinon plus. Dans le domaine du développement communautaire, un rôle significatif est joué par les organisations non gouvernementales ou les organisations bénévoles, et par les travailleurs bénévoles. Il est essentiel de reconnaître la valeur de ces efforts désintéressés et de donner la possibilité à ces travailleurs bénévoles d'acquiescer une formation dans le cadre de programmes nationaux et internationaux. Par ailleurs, dans un domaine où les travaux doivent, pour vaincre la complexité des nouveaux problèmes, faire appel à de nombreuses techniques, la recherche est extrêmement importante. L'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social sera donc très utile, et Mme Francis espère que des relations directes pourront être établies entre cet institut et les universités qui étudient les problèmes de développement social.

7. Bien que le développement communautaire puisse revêtir des formes variées selon les pays, il présente partout certaines caractéristiques essentielles. Elles ont été très utilement définies en 1962 pour la Conférence internationale de travail social comme étant, en bref, la participation de la population à l'identification et à l'exécution des mesures ayant pour but d'améliorer leurs niveaux de vie, l'encouragement des projets fondés sur l'effort personnel, l'utilisation de l'aide extérieure pour atteindre des objectifs locaux, et l'intégration des projets communautaires dans les programmes nationaux; à cela, Mme Francis voudrait ajouter l'élément important que constituent les programmes permanents de formation à tous les niveaux.

8. La question de l'élimination de l'analphabétisme est à l'ordre du jour d'une autre commission, mais la représentante de la Jamaïque désire souligner ici l'importance que son pays accorde à ce problème. Le

plan quinquennal de développement de la Jamaïque prévoit la transformation des programmes actuels d'instruction des adultes en une campagne nationale. Elle appuie donc sans réserve le rapport intitulé "Campagne mondiale pour l'alphabétisation universelle" (E/3771), présenté par l'UNESCO, et elle est convaincue que les programmes d'instruction des adultes dans la région des Caraïbes seront très nettement renforcés par la création d'un centre régional de documentation et de recherche.

9. La législation jamaïque garantit des droits égaux aux hommes et aux femmes et la Jamaïque reconnaît le rôle important joué par la femme dans tous les domaines et à tous les niveaux. Il est intéressant de noter que, contrairement à ce qui se passe dans de nombreux pays, le taux d'analphabétisme est plus élevé à la Jamaïque parmi les hommes que parmi les femmes. Il faut reconnaître, cependant, que partout des préjugés subtils persistent et se manifestent: par exemple, dans le fait qu'il est encore difficile pour des femmes, quelles que soient leurs qualifications, d'accéder à des postes importants. D'un autre côté, beaucoup de femmes hésitent à s'aventurer dans de nouveaux domaines et à faire ouvertement de la politique. La publication intitulée "Education civique et politique de la femme" (voir A/5503, par. 511) sera très bien accueillie à la Jamaïque. Mme Francis exprime à l'Organisation des Nations Unies sa reconnaissance pour les cycles d'études régionaux qu'elle organise et qui sont très utiles; la Jamaïque participera d'ailleurs à celui qui se tiendra en Colombie dans le courant de 1963 et qui sera consacré à la femme dans le droit de la famille.

10. Le rapport du Conseil économique et social lance un défi; mais ce défi, l'homme d'aujourd'hui peut sans aucun doute le relever.

11. M. SHARAF (Jordanie) souligne l'importance particulière que revêt le rapport du Conseil en un temps où l'urgence et la nécessité du développement dans toutes les régions du monde conditionnent très largement les normes et les structures sur le plan des relations internationales. Amélioration de la situation économique et sociale, tel est le mot d'ordre des pays peu développés, et, dans la lutte pour le développement, la planification est de plus en plus en faveur. En Jordanie, le secteur public joue un rôle essentiel dans la planification et l'exécution des projets économiques et sociaux. L'ONU et les institutions spécialisées participent aux efforts de la nation, et M. Sharaf tient à les remercier tout particulièrement de leur assistance dans les domaines de l'agriculture, de la formation, de la santé et du travail. Ces efforts combinés portent leurs fruits pendant la présente Décennie des Nations Unies pour le développement. M. Sharaf souligne combien il importe d'accorder une assistance internationale suivie aux pays en voie de développement pendant la phase de la planification, c'est-à-dire au moment où sont définis la portée et les objectifs des programmes; il espère que la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, qui doit se réunir prochainement, tiendra compte de ce point.

12. Le Rapport sur la situation sociale dans le monde, 1963 (E/CN.5/375 et Add.1 et 2) analyse de façon approfondie les facteurs qui déterminent la structure sociale du monde et des diverses régions examinées. M. Sharaf indique à ce propos qu'il appuie le projet de résolution sur la situation sociale dans le monde (A/C.3/L.1132/Rev.1). Dans le chapitre consacré au

Moyen-Orient, le rapport donne une bonne description des aspirations de la population et des efforts déployés par les gouvernements en vue du progrès économique et social. Le Gouvernement jordanien, pour sa part, a obtenu d'excellents résultats eu égard à la modicité des ressources dont il disposait. La transformation radicale des conditions de vie a commencé vers le milieu des années 50. Des centaines d'écoles élémentaires et secondaires modernes ont été construites, et une nouvelle université, l'Université de Jordanie, a ouvert ses portes en 1962. Dans le domaine de la santé publique, l'augmentation sensible du nombre des médecins, des agents sanitaires qualifiés, des hôpitaux et des centres de santé a conduit à une élévation du niveau sanitaire général et à une diminution de la mortalité chez les jeunes enfants et les adultes. M. Sharaf fait mention à ce propos du rôle joué par le FISE dans son pays et exprime l'espoir que les ressources matérielles dont dispose cette institution seront encore accrues.

13. Le développement communautaire va de pair avec la réforme agraire, et M. Sharaf est heureux que la question de la réforme agraire soit examinée de façon approfondie à la session en cours de l'Assemblée générale (point 76 de l'ordre du jour); cette question présente un intérêt particulier pour la Jordanie, qui s'efforce actuellement de moderniser l'agriculture. Le succès du développement communautaire rural est subordonné à la modernisation des régimes fonciers existant actuellement dans de nombreux pays peu développés. Il n'y a heureusement jamais eu de système féodal en Jordanie, de telle sorte que la plupart des paysans sont propriétaires de la terre qu'ils cultivent.

14. L'existence d'un million de réfugiés palestiniens, dont la grande majorité vit dans des tentes et des maisons de terre séchée, influe de façon notable sur le développement du Moyen-Orient en général et de la Jordanie en particulier. Tout plan économique et social en leur faveur qui ne tendrait pas avant tout à les rapatrier et à leur restituer les biens qui leur reviennent légitimement est voué à l'échec. La lutte politique n'est qu'un aspect de cette grande tragédie humaine, qui se trouve aggravée par le refus des autorités israéliennes de mettre en œuvre les résolutions de l'ONU et de soulager ainsi la misère économique et sociale des réfugiés arabes.

15. M. BARBER OROZCO (Cuba) dit qu'il peut paraître illogique de commencer une déclaration sur les aspects sociaux du rapport du Conseil par des observations sur le développement économique, mais que les deux questions sont inséparables et qu'en dernière analyse la situation sociale dépend de la situation économique. De plus, certaines grandes puissances ont récemment donné l'impression que l'assistance en vue du développement social des pays en voie de développement était si importante que l'action économique pouvait attendre, et il est nécessaire de corriger cette impression.

16. L'expérience de Cuba prouve que le développement social est impossible si l'on n'apporte pas à la structure économique les transformations nécessaires. Avant la révolution, Cuba, ayant été victime de l'oppression et de l'exploitation impérialiste, était un pays aussi retardé et aussi misérable que les autres pays d'Amérique latine; le système des latifundia prédominait dans les campagnes; il n'y avait qu'une seule culture importante et qu'un seul débouché étranger; le chômage, l'analphabétisme et la maladie

étaient très répandus. Dans de pareilles conditions, il eut été chimérique de parler de progrès social.

17. La prétendue Alliance pour le progrès, qui est censée favoriser le progrès social de l'Amérique latine, est un échec parce que, contrairement à la révolution cubaine, elle ne s'attaque pas à la racine du problème. En fait, elle a pour objet de faire échec à l'exemple de Cuba, qui a choisi la seule méthode possible de progrès social véritable. Les programmes de réforme agraire entrepris sous les auspices de l'Alliance sont maintenant reconnus comme étant essentiellement des plans de réinstallation et non de redistribution. L'Alliance préconise une augmentation des investissements en Amérique latine, mais les investissements ont en fait décliné dans des proportions considérables entre 1959 et 1962. L'Amérique latine est invitée à fournir 80 des 100 milliards de dollars qui doivent être investis dans le cadre de l'Alliance. Ces fonds ne sont même pas essentiellement affectés à des programmes de développement, mais servent à couvrir les déficits budgétaires, à soutenir les monnaies qui se déprécient et à financer les importations. L'un des principaux objectifs est d'accroître de 2,5 p. 100 par an la production industrielle par habitant, mais l'augmentation réelle atteint à peine 1 p. 100.

18. Les impérialistes redoutent l'exemple donné par une nation résolue à vivre dans l'indépendance et à surmonter le handicap du sous-développement économique. Les Etats-Unis d'Amérique mènent une guerre d'agression contre un peuple qui ne s'attaque qu'à la misère, à l'ignorance et à la maladie. Grâce à ses efforts, le peuple cubain a déjà obtenu des résultats importants. L'une des premières mesures qui ont suivi la révolution cubaine a été l'adoption de la loi du 17 mai 1959 sur la réforme agraire qui proscrit les latifundia et restitue la terre à ses vrais propriétaires. Dans le cadre de la réforme, plus de 3,5 millions d'hectares ont été convertis en exploitations d'Etat, où quelque 250 000 travailleurs agricoles bénéficient de conditions matérielles et sociales nettement meilleures, et 2,7 millions d'hectares environ ont été directement attribués à des fermiers et des métayers. La dernière phase de la réforme agraire a débuté le 3 octobre 1963 avec l'adoption de la loi nationalisant les exploitations rurales privées de plus de 67 hectares.

19. La loi sur la réforme agraire a été suivie d'une socialisation progressive des grandes entreprises privées étrangères et nationales, de la nationalisation des banques étrangères et nationales et de l'assujettissement des échanges avec l'étranger au contrôle de l'Etat révolutionnaire. Ces mesures ont permis à la nation d'entrer dans la voie de l'industrialisation et de la planification économique. Parallèlement à la planification économique, le pays a entrepris la planification du développement social.

20. En 1953, le taux d'analphabétisme était de 23,6 p. 100 pour l'ensemble du pays et de 41,7 p. 100 pour les zones rurales. L'analphabétisme était surtout répandu dans les campagnes et dans les quartiers pauvres des villes. Cuba offrait donc l'exemple même d'un pays où le retard économique avait mis obstacle à la diffusion de l'instruction. Avec la révolution a commencé une lutte énergique contre l'analphabétisme; cette lutte a été couronnée en 1961 par une campagne d'alphabétisation grâce à laquelle Cuba est aujourd'hui le premier pays d'Amérique latine à s'être débarrassé de ce fléau. En ramenant le taux

d'analphabétisme à 3,9 p. 100, Cuba s'est fait une place parmi les nations ayant les taux d'analphabétisme les plus faibles du monde. Le rôle décisif dans cette campagne est revenu aux 271 000 personnes, ouvriers, étudiants et instituteurs qui ont travaillé avec dévouement à l'alphabétisation de la population.

21. Une fois achevée la campagne d'alphabétisation, le gouvernement révolutionnaire s'est occupé de mettre en œuvre un programme généralisé d'éducation des adultes, afin de permettre aux ouvriers et aux paysans de continuer à acquérir des connaissances tant générales que professionnelles.

22. L'enseignement primaire est obligatoire jusqu'à un certain niveau et l'on envisage de rendre obligatoires, dans un proche avenir, les trois premières années d'enseignement secondaire. Nul ne se trouve privé des bienfaits de l'instruction du fait de sa situation économique, car le gouvernement ne se borne pas à garantir la gratuité de l'instruction, il prend également à sa charge, le cas échéant, le logement, l'habillement et les fournitures scolaires, afin d'assurer une véritable égalité des chances à tous les niveaux d'enseignement. L'une des principales difficultés tient à la pénurie de maîtres, et un certain nombre de centres de formation ont été créés pour surmonter cet obstacle. Des milliers de bâtiments scolaires ont été construits afin de donner aux enfants cubains les facilités scolaires dont 50 p. 100 d'entre eux étaient privés jusqu'alors. Le budget de l'éducation pour 1961-1962 est bien plus élevé que celui pour 1958-1959. Une réforme radicale de l'université a été entreprise, l'objectif essentiel étant de réorganiser l'enseignement supérieur selon des principes plus rationnels et plus scientifiques et de l'adapter aux besoins du pays. Il y a maintenant trois universités populaires, et les effectifs ne se répartissent plus du tout, du point de vue social, de la même façon qu'avant la révolution, époque où moins de 0,5 p. 100 de la population fréquentait les universités et où les étudiants venaient de familles appartenant aux couches supérieures. Grâce à la gratuité de l'instruction et à l'octroi de bourses, les familles ouvrières et paysannes et les familles appartenant aux couches moyennes de la société peuvent maintenant envoyer leurs fils à l'université; l'admission ne dépend pas des ressources financières, mais des aptitudes et du désir d'étudier. Un enseignement pour les travailleurs est organisé dans les universités à l'intention de ceux qui consacrent une partie de leur journée à des activités productives et assistent pendant une autre partie de la journée à des cours préuniversitaires pour acquérir une formation spécialisée.

23. L'un des principaux objectifs de la révolution a été de promouvoir et de diffuser la culture dans l'ensemble du pays, et même dans les régions les plus reculées. La culture n'est plus le privilège d'un petit groupe, et toute la population peut aujourd'hui en bénéficier. Le déséquilibre culturel qui existait entre la ville et la campagne est en voie de disparition, et les meilleures traditions culturelles de Cuba, débarassées des éléments étrangers, sont accessibles à tous.

24. Dans le domaine de la santé publique, les conditions n'étaient pas moins déplorables que dans le domaine de l'enseignement; c'est pourquoi le Gouvernement cubain a fait porter tout spécialement ses efforts sur ce secteur. Des crédits nettement plus importants ont été alloués pour la création d'hôpitaux et d'autres services sanitaires; le taux de mortalité

infantile a considérablement baissé et des campagnes de vaccination, inconnues avant la révolution, ont été entreprises sur une vaste échelle. L'effort a porté spécialement sur la santé infantile et sur les conditions dans les zones rurales, qui avaient été négligées dans le passé.

25. En ce qui concerne le logement, l'une des premières mesures du gouvernement révolutionnaire a consisté à diminuer les loyers urbains; peu de temps après, le gouvernement a mis en vigueur la loi sur la réforme urbaine, aux termes de laquelle les locataires sont devenus propriétaires des locaux qu'ils occupaient; en effet, le droit au logement est considéré à Cuba comme un droit inaliénable. En outre, des milliers d'habitations ont été construites, notamment dans les zones rurales, où des baraques misérables ont été remplacées par des logements modernes dotés d'installations sanitaires et de diverses commodités. Dans les villes, on a démolé les taudis sinistres pour construire à leur place de grands immeubles modernes, en même temps que des quartiers jusqu'alors réservés à l'aristocratie accueillaient toutes les couches de la population.

26. Tout en bénéficiant d'une égalité théorique en vertu de la loi, les femmes étaient victimes avant la révolution de mesures discriminatoires. Elles ne recevaient pas un traitement égal pour un travail égal et trouvaient difficilement un emploi. Sous le régime socialiste, les Cubaines ont les mêmes possibilités et les mêmes droits que les hommes, et jouent un rôle très important dans la vie économique, politique et culturelle du pays. En temps de paix et lorsqu'elles ont été mobilisées pour défendre l'indépendance et la souveraineté de leur pays, les femmes ont contribué à l'édification du nouvel ordre social.

27. L'histoire de Cuba est essentiellement l'histoire de tous les pays sous-développés. Les Cubains savent par expérience qu'en définitive l'impérialisme est le même dans le monde entier. Lorsque le colonialisme et l'exploitation des pays par des monopoles étrangers auront été éliminés, l'humanité aura véritablement fait un pas en avant.

28. Mme ARIBOT (Guinée) dit que le Rapport sur la situation sociale dans le monde, 1963 montre à quel point les conditions sociales se sont peu améliorées durant les 10 dernières années et révèle la lenteur du développement des pays pauvres. L'expression "pays en voie de développement" est un euphémisme lorsqu'elle s'applique à des nations accablées par la pénurie de services médicaux, l'analphabétisme, l'insuffisance de la production alimentaire, la malnutrition et le chômage. Ce n'est pas en limitant l'accroissement démographique qu'on résoudra les problèmes économiques et sociaux actuels; cette solution, que d'aucuns préconisent, ne serait ni humanitaire ni scientifiquement efficace. Les Nations Unies devraient plutôt s'intéresser à la question d'une répartition équitable du revenu national dans les pays sous-développés — car c'est la condition indispensable de l'industrialisation, sans laquelle le progrès social n'est pas concevable. L'indépendance politique ne peut exister sans une indépendance économique véritable; par conséquent, les relations économiques internationales devraient s'établir sur la base de la complète égalité et des avantages mutuels.

29. Le Rapport sur la situation sociale dans le monde, 1963 établit sans aucun doute possible que le colonialisme a contribué de façon décisive au retard des

pays sous-développés. Il ne pourra y avoir de progrès que grâce à une décolonisation intégrale des structures, des mentalités et des comportements sociaux. C'est dans cette optique que la Guinée a réalisé des réformes radicales dans le domaine de l'administration, de la justice, du commerce, de l'enseignement et de la santé publique; la Guinée a organisé sa jeunesse; elle a institué un système de sécurité sociale et s'est donné une monnaie saine. Le plan triennal de développement économique et social a déjà un bilan impressionnant à son actif; Mme Aribot signale notamment la construction de plusieurs usines et d'un institut polytechnique, l'amélioration du système d'approvisionnement en eau et les travaux préparatoires pour l'aménagement d'une ferme d'Etat. La réussite d'autres projets, qui sont en voie d'exécution, constituera une étape décisive dans le développement économique de la Guinée. Toutes les capacités créatrices de la population ont été mobilisées et chaque citoyen a une part d'activité qui lui est assignée dans le cadre des efforts nationaux.

30. La reconstruction nationale a comporté trois tâches principales: la défense de la souveraineté nationale, le maintien et la consolidation de l'unité nationale et l'instauration d'une formation sociale nouvelle et supérieure. Sous la direction du parti démocratique de Guinée, les travailleurs guinéens mènent une lutte quotidienne pour éliminer les multiples contradictions politiques et sociales aiguës par un demi-siècle de domination coloniale. La population a adopté une nouvelle attitude à l'égard du travail: celui-ci ne s'apparente plus à l'esclavage, il est un moyen de satisfaire de façon toujours plus efficace les besoins sociaux croissants du pays.

31. En Guinée, l'éducation de la jeunesse a consisté à réhabiliter le patrimoine culturel et à établir de nouveaux fondements moraux et sociaux. La Guinée nouvelle veut former des individus qui ne soient pas irresponsables, arrivistes ou cyniques, mais qui soient attachés à leur travail, qui fuient le vice et se laissent guider par les principes moraux révolutionnaires qui ont été établis.

32. La condition de la femme a changé, elle aussi. Sous le régime colonial, la femme était assujettie à un code moral conçu par l'homme à son seul profit. Elle n'avait pas le droit de paraître en public, même en compagnie de son mari; au foyer, elle devait être docile, silencieuse et résignée. Les filles n'allaient pas à l'école, car on partait du principe qu'elles apprendraient à la maison leur métier de femme sans qu'aucun effort méthodique soit fait pour leur donner de l'instruction ou de la culture. Avec la libération nationale, la femme a, petit à petit, renversé les barrières établies par la coutume et obtenu des droits égaux à ceux des hommes. La femme africaine d'aujourd'hui n'a rien de commun avec la danseuse de cabaret qui symbolise la féminité africaine pour certains occidentaux mal informés, soi-disant "spécialistes de l'Afrique". Avec l'intuition, la générosité et la persévérance qui les caractérisent, les Africaines édifient leur nation sur un pied d'égalité avec les hommes. Résolues à protéger leur foyer et leur famille, elles soutiennent la lutte des peuples opprimés pour l'indépendance nationale en même temps qu'elles contribuent à la consolidation de la paix par le désarmement général. Dans ce contexte, il est aisé de comprendre les mobiles qui ont poussé la déléguée guinéenne à se joindre aux auteurs des projets de résolution qui demandent l'élaboration d'un projet

de convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (A/C.3/L.1137 et Add.1 et 2) et d'un projet de déclaration sur l'élimination de la discrimination qui s'exerce à l'égard des femmes (A/C.3/L.1141).

33. Pour la Guinée, les divergences entre Est et Ouest, entre socialisme et capitalisme, n'ont guère de sens. La véritable division résulte de l'existence, d'une part, de sociétés évoluées et émancipées et, d'autre part, de sociétés vivant dans un univers de faim, de nudité et d'ignorance. Qu'il s'agisse de l'habitat ou du développement rural et communautaire, de l'enseignement, de la main-d'œuvre, de la formation des cadres, de la condition de la femme ou de la protection des enfants, l'étude de tous les sujets traités dans le rapport du Conseil économique et social révèle le fossé profond entre les nations sous-développées et les nations développées. L'objectif de toute politique valable de développement social et humanitaire doit être de combler ce fossé. C'est cela qui devrait être la préoccupation majeure de l'Organisation des Nations Unies, qui a pour mission d'instituer sur une base de justice et d'égalité la stabilité et la paix pour tous. Le Conseil devrait repenser ses activités et les adapter à cette fin ultime qu'est le bien-être de l'homme. Pour permettre aux Nations Unies de faire face à toutes leurs responsabilités, il faudra que les moyens financiers et techniques mis au service de la coopération internationale soient accrus de façon réelle et non plus symbolique.

34. M. ELUCHANS (Chili) voudrait formuler des observations sur un certain nombre de questions importantes qui sont directement liées aux sujets traités dans le rapport du Conseil.

35. Les études sociales ne constituent pas une discipline purement indépendante: un niveau élevé de bien-être économique et de santé publique ne peut, en effet, être considéré comme la situation sociale idéale s'il a été atteint en renonçant aux libertés politiques et à la dignité inhérente à l'homme; on ne peut pas dire non plus qu'une collectivité réponde réellement au qualificatif d'humaine si ses membres jouissent de leurs droits civils et politiques sans qu'il y règne une véritable justice sociale. De même, toute solution du problème démographique qui ne tient pas compte des préceptes moraux et des objectifs de la famille en tant qu'institution ne peut être qu'éphémère. Pour réaliser un progrès authentique et durable, il faut s'efforcer, selon un équilibre harmonieux, de protéger et d'encourager à la fois le respect des valeurs de l'individu et celui des valeurs de la collectivité dans laquelle il vit.

36. On s'accorde généralement à reconnaître que l'indépendance des individus et des peuples est une condition préalable essentielle au développement. Comme les nations de l'Amérique latine en ont fait l'expérience, l'indépendance politique formelle est seulement un objectif intermédiaire. L'opinion publique mondiale condamne le colonialisme sous sa forme classique, mais il en existe d'autres formes qui peuvent être plus profitables encore pour ceux qui les pratiquent. Il s'agit notamment du colonialisme pragmatique, fondé sur la puissance financière et économique, qui étrangle l'économie des jeunes nations et fait obstacle à leur pleine indépendance et au succès de leurs plans de développement social: c'est là une forme très dangereuse de colonialisme, car elle peut susciter des conflits entre les autorités nationales autonomes et de puissantes forces écono-

miques de l'extérieur; le colonialisme spirituel, également, cherche sous le voile du désintéressement à contrôler jusqu'aux pensées et aux coutumes des nouvelles nations et menace d'entraver leur développement en submergeant leur identité nationale. Le progrès des pays en voie de développement exige donc non seulement l'organisation dynamique de leur économie, mais aussi la volonté, de leur part, de conserver leur indépendance idéologique et leur héritage spirituel.

37. Le développement des individus et des peuples est certes essentiel pour qu'ils jouissent de conditions d'existence décentes, mais les questions économiques et sociales ne sont qu'un aspect de cette existence et il faut toujours garder présents à l'esprit les principes ci-après: chaque peuple a le droit de déterminer le régime politique qui convient le mieux à ses besoins; le développement ne doit jamais s'accomplir aux dépens de libertés politiques telles que le droit de constituer des partis politiques, celui de professer des opinions divergentes sur les questions politiques et celui de participer librement aux élections; la liberté de religion et la liberté d'expression doivent être véritablement garanties par l'Etat; aucune contrainte ne doit être imposée à la liberté de mouvement des citoyens d'un pays à l'intérieur ou à l'extérieur de celui-ci; la liberté d'expression du génie artistique et intellectuel est la marque des collectivités qui respectent les droits de l'homme; la discrimination raciale est contre nature et doit être éliminée sous toutes ses formes; enfin, chacun a le droit de participer à l'œuvre de développement et doit donc avoir accès aux études et à l'emploi.

38. On ne peut examiner les possibilités de développement économique et social de l'Amérique latine sans mentionner l'Alliance pour le progrès. Comme toutes les entreprises intéressantes, l'Alliance a été sévèrement critiquée, mais il est absurde de prédire son échec sans tenir compte de la lettre et de l'esprit des accords conclus à Punta del Este lors de la huitième réunion de consultation des ministres des relations extérieures au titre du Traité interaméricain d'assistance mutuelle. Tout d'abord, l'Alliance est beaucoup plus qu'une offre unilatérale d'assistance de la part des Etats-Unis; c'est un accord que les 20 nations des Amériques ont conclu, en tant qu'Etats libres et souverains, pour atteindre en une décennie leur plein développement économique et social dans la démocratie et la liberté. L'Alliance prévoit implicitement que tous les Etats signataires reviseront leur régime national de manière à consacrer tous les moyens dont ils disposent à la planification du développement, à l'amélioration de la santé publique, à l'accroissement du taux de production, à la répartition plus équitable du revenu national et à l'application de réformes structurelles, notamment de la réforme agraire. L'Alliance exige un effort commun et soutenu sur le plan interaméricain, et les pays de l'Amérique latine ne doivent pas seulement procéder à des réformes internes, mais aussi coordonner leurs économies de plus en plus étroitement afin de s'assurer les avantages qui résultent de l'établissement d'un marché commun.

39. Cependant, les objectifs de l'Alliance ne peuvent être atteints sans une révision complète des termes actuels des échanges internationaux. Si les prix des produits de l'Amérique latine continuent d'être régis par des politiques qui se fondent sur le principe de l'offre et la demande ou sur l'état de marchés con-

trôlés par les nations plus puissantes, tandis que le coût des biens et services importés continue de s'élever, un développement vigoureux demeurera impossible, sans parler de l'iniquité qu'il y aurait à perpétuer un système qui condamne des populations nombreuses à la faim et au désespoir afin que, dans les pays plus développés, des niveaux de vie exceptionnels puissent être maintenus. M. Eluchans ne doute pas que les pays de l'Amérique latine auront la possibilité d'exprimer leur opinion à cet égard lors de la prochaine Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Enfin, le programme de l'Alliance pour le progrès ne pourra réussir pleinement que si les procédures relatives à son exécution sont appliquées plus rigoureusement et dans un esprit de confiance mutuelle.

40. Des réformes économiques et sociales sont certes nécessaires en Amérique latine, mais ce n'est pas là tout le problème. On ne peut introduire de réformes dans une société que lorsque celle-ci est prête à les subir, lorsque certaines mesures ont déjà été prises et qu'une action ultérieure a pu être rationnellement planifiée. Ceux qui appellent à grands cris la révolution en Amérique latine ne comprennent évidemment pas la situation qui y règne, car une révolution n'éclate pas spontanément, mais constitue une réaction violente contre le refus obstiné de remédier à de longues injustices; or, en Amérique latine, malgré tout ce qu'on a pu dire dans le sens contraire, un progrès remarquable a été accompli au cours des dernières années. Même des problèmes comme celui du logement dans les villes, qui résulte de l'exode des populations rurales et de l'accroissement démographique, indiquent en fait que la grande masse des habitants aspirent à une vie meilleure dans les villes, où les niveaux de vie sont déjà plus élevés que dans les campagnes. Le scepticisme est l'ennemi le plus dangereux — particulièrement le scepticisme de ceux qui souhaitent le chaos et dépensent des sommes considérables pour une propagande destinée à ralentir le développement et à ébranler le régime représentatif qu'est la démocratie. Ce n'est pas d'une révolution qu'a besoin l'Amérique latine, mais bien de réformes, et celles-ci s'accomplissent grâce à une planification rationnelle.

41. M. KHODR (Yémen) dit que l'accroissement démographique, qui est examiné dans le rapport du Conseil en relation avec le développement économique et social, ne pose aucun problème au Yémen, en raison des vastes ressources naturelles du pays qui sont encore en grande partie inexploitées. Son gouvernement procède actuellement, avec l'aide de pays amis, à des études scientifiques et techniques visant à déterminer le meilleur moyen de mettre ces richesses en valeur. Des agronomes ont exprimé l'opinion que le Yémen possède l'un des sols les plus fertiles du Moyen-Orient. Le Gouvernement du Yémen a conclu un certain nombre d'accords d'assistance technique avec d'autres pays, mais une aide plus importante lui sera nécessaire. La FAO lui a fourni une assistance précieuse, que M. Khodr espère voir s'intensifier.

42. Le Yémen a adopté de nouvelles techniques en matière d'habitation, de construction et de planification. Des autorités municipales, dotées d'une certaine autonomie, ont été créées dans certaines des villes principales pour mettre les nouvelles politiques en œuvre et, malgré les moyens très limités dont elles disposent, des progrès considérables ont été

accomplis en matière d'urbanisme et d'assainissement. Les premières mesures ont été prises pour construire des routes entre les principales villes. Des routes secondaires ont déjà été achevées et les rues des villes principales ont été pavées. Le Gouvernement yéménite est prêt à coopérer pleinement avec les institutions spécialisées, qui ont déjà beaucoup contribué à la modernisation du pays. Il est résolu à rattraper le très long retard accumulé sous le régime imanite, qui a maintenu le pays isolé du reste du monde. Le Yémen retrouvera sa place sur la carte du monde et jouera son rôle dans l'histoire du progrès de l'humanité.

43. Le PRESIDENT déclare que le débat général sur le rapport du Conseil économique et social est maintenant achevé. Les exposés nombreux et intéressants auxquels il a donné lieu devraient, à son avis, être rassemblés dans un volume, qui constituerait un recueil des opinions sur le progrès social.

POINTS 12 ET 43 DE L'ORDRE DU JOUR

Rapport du Conseil économique et social (chap. IX, à l'exception de la sect. III; chap. X et chap. XIII, sect. VII) [A/5503, A/C.3/L.1136 et Add.1 et 2, A/C.3/L.1144, A/C.3/L.1149] (suite)

Projet de déclaration sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (A/C.3/L.1137 et Add.1 et 2, A/C.3/L.1145, A/C.3/L.1150) (suite)

PROJET DE RESOLUTION RELATIF A LA COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME (suite)

PROJET DE RESOLUTION RELATIF A L'ELABORATION D'UN PROJET DE CONVENTION SUR L'ELIMINATION DE TOUTES LES FORMES DE DISCRIMINATION RACIALE (suite)

44. Le PRESIDENT invite le représentant du Mexique à mettre la Commission au courant des efforts qu'il a accomplis pour modifier le projet de résolution A/C.3/L.1136 et Add.1 et 2, de manière qu'il puisse rencontrer l'agrément d'un plus grand nombre de délégations.

45. M. CUEVAS CANCINO (Mexique) présente le texte révisé de ce projet de résolution^{1/}. Ce texte a été élaboré après une étude approfondie des vues exprimées au cours de la discussion du premier projet et à la suite de nombreuses consultations.

46. Mme DICK (Etats-Unis d'Amérique) indique que sa délégation retire les amendements (A/C.3/L.1149) qu'elle avait proposés au projet de résolution A/C.3/L.1136 et Add.1 et 2.

La séance est levée à 17 h 55.

^{1/} Le projet de résolution révisé a été ultérieurement distribué sous la cote A/C.3/L.1136/Rev.1.

